



Résumé de la demande d'enregistrement du *Cardon épineux genevois*

1. Groupement demandeur

Nom: Association Cynara
Adresse: Union maraîchère de Genève, rue Blavignac 16, 1227 Carouge
Composition: producteurs et transformateurs

2. Nom du produit

Cardon épineux genevois

3. Protection demandée

Appellation d'origine contrôlée

4. Type de produit

Légume sous forme de produit frais, de conserves, produits stérilisés et produits frais prêts à l'emploi.

5. Preuve de la représentativité du groupement demandeur

L'ensemble des producteurs et transformateurs connus sont membres de l'association Cynara.

6. Preuve que la dénomination n'est pas générique

L'étude démoscopique menée en 1999 précise que les consommateurs qui connaissent le cardon l'associent au canton de Genève.

Il y a utilisation d'un nom cantonal, ce qui implique la reconnaissance de l'appellation comme indication de provenance (cf. accords bilatéraux conclus par la Suisse prévoyant la protection absolue des noms de cantons; jurisprudence «saucisson vaudois»).

7. Dossier historique

La tradition de la culture du cardon est établie de longue date à Genève. Les immigrants protestants qui ont fui, suite à l'édit de Nantes (1685) et se sont installés à Plainpalais, étaient d'habiles cultivateurs qui firent fructifier les semences de cardons épineux qu'ils avaient emportées avec eux. Au fil du temps, le maraîcher genevois a sélectionné les meilleures plantes pour la multiplication. La culture des cardons est traditionnelle et des efforts tout particuliers ont été

investis depuis la deuxième guerre mondiale pour obtenir la fameuse variété « Cardon argenté épineux de Plainpalais » telle qu'on la définit aujourd'hui. Parmi les dernières régions qui produisent le cardon en Europe, Genève est la seule qui produise encore du cardon avec épines.

8. Typicité du produit liée au terroir

Le cardon se complaît dans les terres lourdes et argileuses. Le sol genevois composé des alluvions du Rhône et de l'Arve lui réussit particulièrement bien. Les conditions climatiques exprimées par des températures et une humidité très contrastées durant la période de croissance donnent à ce produit une consistance qui en fait toute sa typicité.

9. Description des méthodes locales, loyales et constantes

La littérature mentionne le « Cardon argenté épineux de Plainpalais » comme étant une variété locale, adaptée aux conditions, issue de la sélection et du croisement de variétés provenant de différents horizons. Ce long travail de sélection massale par de nombreuses générations de maraîchers a permis une adaptation, non seulement aux conditions de culture, mais encore au goût des maraîchers et du consommateur tout au long de son histoire. La constance des méthodes de sélection des pieds mères et des exigences en matière de blanchiment confèrent des caractéristiques organoleptiques spécifiques au *Cardon épineux genevois*.

10. Cahier des charges

a) Aire géographique

Les limites du canton de Genève. La zone franche n'est pas comprise.

b) Description du produit et principales caractéristiques

Le *Cardon épineux genevois* se caractérise par une saveur intense de légume-côte, dont le goût rappelle celui du cœur d'artichaut, avec une note de noix et de beurre doux. La consistance reste ferme et croquante à la cuisson. Sa structure est peu filandreuse.

c) Description de la méthode d'obtention du produit

Cardon de la variété « Cardon argenté épineux de Plainpalais ». Les graines sont issues de plantes-mères sélectionnées par un collège de sélectionneurs. La sélection se réfère à des critères précis qui font toute la spécificité de cette variété.

Le semis et la plantation ont lieu au printemps. Le cardon ne nécessite pas d'interventions phytosanitaires particulières et systématiques. Les conditions de production sont celles du respect des règles de la production intégrée (PI). En outre, le désherbage est exclusivement mécanique.

d) Organisme de certification

La certification du produit selon la norme EN 45'011 est assurée par Procert Safety SA, Organisme de certification, Thunstrasse 17, 3000 Berne 6 (SCES 038). Les exigences minimales de contrôle sont décrites dans le manuel de contrôle du *Cardon épineux genevois* s'appliquant à l'ensemble de la filière.

e) Etiquetage et traçabilité

Le *Cardon épineux genevois* mentionne sur l'étiquette

le nom: ***Cardon épineux genevois***

et ***Appellation d'origine contrôlée***

et/ou ***AOC***

Le nom ou le numéro de l'organisme de certification doit apparaître sur l'étiquette.